



Erreur sur avis de rétention d'un permis

Par sylvie38

Bonjour,

j'ai été contrôlé en excès de vitesse supérieur à 40 km/h avec suspension immédiate de mon permis de conduire.

Sur le certificat de rétention du permis que l'on m'a remis il y a une erreur de date.

En effet la date et l'heure de l'infraction est correcte : le 28/04/22 à 18h25 par contre en bas de la feuille dans la rubrique clôture la notification d'interdiction de conduire il est indiqué 27/04/22 à 18h25.

Pensez vous que cela soit considéré comme vice de procédure et permette l'annulation de la sanction ?

Merci d'avance de votre réponse.

cordialement

Par Suisse1291

Bonjour,

J'en doute fortement car vous avez été intercepté, c'est votre permis de conduire que vous avez présenté aux FDO, c'est donc bien vous, et personne d'autre, qui avez commis cet excès de vitesse : la date importera peu alors.

Par sylvie38

merci de votre réponse

je m'en doutais un peu

cordialement